

Message aux parents et aux élèves | Mesures spéciales d'urgence

Chers parents et élèves,

Le 31 mars, le gouvernement du Québec a annoncé des mesures spéciales d'urgence pour restreindre les risques de propagation du virus. Le Centre de services scolaire des Draveurs vous présente un résumé des mesures touchant spécialement le milieu scolaire, et ce, pour l'ensemble de ses écoles et centres de formation. Vous pouvez consulter l'ensemble des nouvelles mesures en cliquant [ICI](#).

À noter qu'aucune présence ne sera autorisée en classe entre le 6 et le 9 avril inclusivement. Cependant, des services éducatifs permettant la poursuite des apprentissages à distance seront offerts comme prévu au calendrier scolaire.

Préscolaire et primaire

Les élèves réaliseront des apprentissages à la maison (lectures, travaux, etc.) et leurs enseignantes ou leurs enseignants s'assureront de garder un contact direct quotidien avec eux. Des services de garde d'urgence doivent être offerts par le réseau public, en fonction du calendrier scolaire, aux parents qui occupent un emploi dans un secteur d'activité prioritaire, incluant le personnel scolaire.

Secondaire

Des services éducatifs à distance seront offerts à tous les élèves du secondaire lors des journées de classe prévues au calendrier, selon l'horaire habituel des élèves.

Formation générale des adultes et formation professionnelle

L'enseignement doit être réalisé à distance lors des jours ouvrables, lorsque la nature des programmes d'études le permet. Les centres ne pourront pas accueillir d'élèves dans leurs locaux ni dans les ateliers et laboratoires. Les évaluations locales peuvent se dérouler à distance. Enfin, les stages peuvent se poursuivre sans aucun changement, lorsque cela est possible.

Centre administratif et établissements scolaires

Entre le 6 et 9 avril inclusivement, le centre administratif et tous les établissements de notre organisation scolaire seront fermés au public, mais les services seront offerts à distance. Vous trouverez les coordonnées des écoles et des centres sur [notre site Web](#).

Zone rouge

À partir de ce jeudi 1^{er} avril à 20 h, la région de l'Outaouais passe officiellement en zone rouge. Pour le milieu scolaire, ceci implique que, dès le retour en classe prévue le 12 avril, le port du masque d'intervention sera obligatoire en tout temps pour tous les élèves de la 1^{re} à la 6^e année du primaire. Le port du masque d'intervention n'est toutefois pas obligatoire à l'extérieur, et ce, pour tous les niveaux. Il n'est donc pas requis de le porter dans la cour d'école ou lors des déplacements à l'extérieur. Les établissements scolaires sont responsables de la distribution des masques d'intervention pédiatriques.

Selon l'évolution de la situation, le Centre de services scolaire des Draveurs communiquera avec tous les parents, par courriel, pour les informer si de nouvelles mesures sont mises en place par le gouvernement du Québec. La santé et la sécurité des élèves et des membres du personnel demeurent prioritaires dans le contexte actuel.

Merci de votre compréhension et grande collaboration,

Le Centre de services scolaire des Draveurs